



THE ONLY GLOBAL ASSOCIATION OF YOUNG LAWYERS

**COMITE DECENTRALISE DE LA FNUJA
et
SEMINAIRE CONJOINT FNUJA et AIJA**

**Formation à la procédure devant la Cour européenne
des droits de l'homme**

STRASBOURG du 19 au 22 mars 2009



**Organisé conjointement par l'UJA de STRASBOURG et SAVERNE,
la FNUJA et l'AIJA**



Introduction

La FNUJA (Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats) et l'AIJA (Association Internationale des Jeunes Avocats) organisent, pour la première fois, un événement conjoint. Elles ont choisi pour ce faire un thème essentiel de la profession, la protection des droits de l'homme sous un angle avant tout lié à la pratique, soit la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme. Et c'est bien évidemment à Strasbourg, siège de la Cour, au cœur de l'Alsace, que ces deux associations de jeunes avocats vous donnent rendez-vous.

La protection des droits de l'homme telle qu'elle est mise en œuvre par la procédure judiciaire de la Cour européenne des droits de l'homme repose sur un mécanisme exceptionnel qui est celui du *recours individuel*. En outre, depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 11 (1998), toutes les personnes physiques ou morales, qui peuvent se prétendre victimes d'une violation de la Convention, disposent d'un *accès direct* à la Cour.

La formation des praticiens à la procédure devant la Cour et, notamment, aux conditions de recevabilité des requêtes, est donc essentielle pour donner au droit de recours individuel toute sa portée. Il faut en effet constater que près de 90 à 95 % des requêtes qui arrivent à la Cour sont déclarées irrecevables. Cette situation, sans doute compréhensible pour un particulier non averti, n'est pas admissible lorsque les requérants sont encadrés ou conseillés par un avocat. Il est par ailleurs certain que la qualité des requêtes introduites devant la Cour a un effet sur la qualité des arrêts rendus.

Ce séminaire se veut donc avant tout axé sur l'aspect *pratique* de la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme. Il sera mené par des juges à la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que des membres du greffe de la Cour qui développeront tous les aspects essentiels du mécanisme de recours individuel et de la procédure devant la Cour.

La méthode sera interactive et fera une large part aux questions. Des dossiers de documentation seront distribués aux participants.

Programme

Jeudi 19 mars 2009

17 h - 19 h : **Enregistrement** des participants dans le hall de l'Hôtel Mercure, Strasbourg Centre

19 h - 23 h : **Soirée d'accueil** autour d'un buffet dînatoire au Bar de l'Aubette, place Kléber.

Vendredi 20 mars 2009

8 h 15 - 18 h 15 : **Séminaire conjoint FNUJA - AIJA** de formation à la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme, à la Cour européenne.

par

Françoise TULKENS

Juge à la Cour – Présidente de la Deuxième Section

Elisabet FURA-SANDSTRÖM

Juge à la Cour – Vice-présidente de la Troisième Section

Corneliu BIRSAN

Juge à la Cour

Véronique LANG et Grégory THUAN

Juristes du Greffe de la Cour (Luxembourg et France)

* * *

PROGRAMME DU SEMINAIRE

| | |
|-------------------|---|
| 8 h 15 | Arrivée au Palais des droits de l'homme |
| 9 h 00 | Accueil et mot de bienvenue par le président de la Cour européenne des droits de l'homme |
| 9 h 15 | Introduction au séminaire |
| 9 h 30 – 10 h 30 | « LA CONSCIENCE DE L'EUROPE » Projection du film sur la Convention et l'activité de la Cour LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME <ul style="list-style-type: none">- La physionomie de la Cour (art. 19 à 26 CEDH)- Les formations de jugement (art. 27 CEDH)- La compétence de la Cour (art. 32 CEDH)- La saisine de la Cour et l'introduction d'une requête (art. 33 et 34 CEDH)- L'ordre de traitement des requêtes (art. 39, 40 et 41 du Règlement de la Cour) |
| | Questions |
| 10 h 30 – 11 h 00 | Pause café |
| 11 h 00 – 13 h 00 | LES CONDITIONS DE RECEVABILITE DES REQUETES (ART. 35 CEDH) <ul style="list-style-type: none">- L'épuisement des voies de recours internes- Le délai de six mois- La litispendance- L'incompatibilité <i>ratione loci</i>- L'incompatibilité <i>ratione personae</i>- L'incompatibilité <i>ratione materiae</i>- L'incompatibilité <i>ratione temporis</i>- Les requêtes manifestement mal fondées et abusives |
| | Questions |
| 13 h 00 – 14 h 30 | Déjeuner à la Cour européenne |
| 14 h 30 – 15 h 00 | Présentation de la base de données « Hudoc » |
| 15 h 00 – 16 h 30 | LE PARCOURS D'UNE REQUETE <ul style="list-style-type: none">- L'introduction d'une requête- Les décisions de comités- L'examen par une chambre- La communication de la requête et les observations des parties- La représentation des requérants- La décision sur la recevabilité- Le dessaisissement (art. 30 CEDH)- Le règlement amiable (art. 38 et 39 CEDH)- La déclaration unilatérale- La radiation du rôle (art. 37 CEDH)- L'audience |
| | Questions |
| 16 h 30 – 17 h 00 | Pause café |
| 17 h 00 – 18 h 00 | LE PARCOURS D'UNE REQUETE – SUITE <ul style="list-style-type: none">- L'examen au fond (art. 38 CEDH)- La tierce intervention (art. 36 CEDH)- Les arrêts de la Cour et notamment les « arrêts pilotes » (art. 41-45 CEDH)- La satisfaction équitable (art. 41 CEDH)- La demande de renvoi à la Grande Chambre (art. 43 CEDH)- La procédure en révision ou interprétation- L'exécution des arrêts (art. 46 CEDH) |
| | Questions |
| 18 h 00 – 18 h 15 | LES PROJETS DE REFORME Le Protocole n° 14 et le Rapport du Groupe des Sages |
| | Fin du séminaire |

Informations importantes concernant le séminaire :

Le séminaire est validé au titre de la formation continue des avocats français.

Compte tenu des mesures de sécurité pour l'accès à la Cour européenne, les participants sont tenus de se munir d'un document d'identité. En outre, l'accès à la Cour est contrôlé, de sorte que les participants sont invités à se présenter suffisamment à l'avance à l'entrée.

20 h : **Soirée traditionnelle "tarte flambée"** au Restaurant - micro brasserie LAUTH à SCHARRACHBERGHEIM (soirée dansante). Aller-retour en bus. Retour des bus à 1 h.

Samedi 21 mars 2009

9 h 30 – 12 h 15 : **Suite du séminaire pour l'AIJA** à la Maison du Barreau, 3, quai Jacques Sturm à STRASBOURG

9h30-10h30 : les grands arrêts de la CEDH par Maître Oriane ANDREINI, Avocat au Barreau de Strasbourg

10h30-10h45 : pause café

10h45-11h15 : le statut de l'avocat devant la CEDH par David LEVY, Responsable du Pôle juridique du Conseil National des Barreaux

11h15-11h30 : questions des participants

11h30-12h15 : l'avocat et la défense internationale des droits de l'homme par Maître Richard SEDILLOT, Avocat au Barreau de Rouen, vice-président de la commission Libertés du Conseil National des Barreaux

et 9 h : **Comité décentralisé de la FNUJA** à l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est (ERAGE), 13, quai Zorn à STRASBOURG

13 h : **Réception** à l'Hôtel de Ville, Place Broglie

Après-midi (option) : visite guidée avec l'Office du Tourisme

20 h : **Soirée de gala**, avec mini Revue des revues et soirée dansante au HOLIDAY INN STRASBOURG AIRPORT à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Aller-retour en bus. Retour des bus à 2 h.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Profession / Fonction :

Adresse postale :

.....

.....

Tél : Fax :

Email :

m'inscris au week-end du 19 au 22 mars 2009 à Strasbourg comprenant :

| | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| - soirée d'accueil du 19 mars | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - séminaire de formation à la Cour européenne du 20 mars | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - soirée tarte flambée du 20 mars | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - suite du séminaire AIJA du 21 mars | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - comité décentralisé FNUJA du 21 mars | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - soirée de gala du 21 mars | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |

accompagné(e) de Nom :Prénom :

Nom :Prénom :

et je joins à la présente mon règlement par chèque à l'ordre de l'UJA de Strasbourg, au prix forfaitaire de 150 € par personne (180 € à partir du 1^{er} mars), soit :

150 € (ou 180 €) par personne Xpersonne (s) =€

Option : visite de la ville : 10 € par personne Xpersonnes(s) =€

Total€

Bulletin et règlement à retourner à Maître Emmanuel RODRIGUEZ
Avocat
18, avenue de la Marseillaise
67000 STRASBOURG (France)

Pour un paiement par virement bancaire sur le compte de l'Union des Jeunes Avocats de Strasbourg auprès de la Société Générale à STRASBOURG, indiquer les références suivantes :

IBAN FR76 30003 02360 00050010595 09

Adresse Swift (Code BIC) : SOGEFRPPBRG

et la mention : sans frais pour le bénéficiaire.

Ne pas oublier de renvoyer parallèlement le bulletin d'inscription papier.

Pour tout renseignement, s'adresser à

Maître Emmanuel RODRIGUEZ ou à
Tél : + 33 (0) 3.88.15.14.26.
email : rodriguez@lexio.net

Maître Jean-François BRUN
Tél : + 33 (0) 3.88.22.71.71.
email : jfbrun@avocats-strasbourg.com

Le séminaire est également organisé par la Commission des devoirs et droits de l'homme et de la défense de l'AIJA ainsi que la Commission de droit européen

Maître Jean-Louis Collart, Président
Mentha & Associés
4, rue de l'Athénée
1211 Genève 12
email : jl.collart@mentha.ch

Maître Barbara Koops, Vice-Présidente
KOOPS & PEREIRA
99, Grand Rue
1661 Luxembourg
email : koops-pereira@pt.lu

Maître João Nuno Pereira, Vice-Président
KOOPS & PEREIRA
99, Grand Rue
1661 Luxembourg
email : koops-pereira@pt.lu

**FORMULAIRE DE RESERVATION D' HOTEL
DATE LIMITE 10 février 2009**

Ref : Comité décentralisé FNUJA & Séminaire AIJA – 19 au 22 mars 2009 - Strasbourg

| | |
|-----------------------------------|-------|
| NOM / NAME : | |
| ADRESSE / ADDRESS : | |
| Mail : | |
| Tél. : | Fax : |
| CARTE DE CREDIT / CREDIT CARD: | |
| Date d'expiration / Expiry Date : | |

**RESERVATIONS D'HOTEL DEMANDEES à / HOTEL RESERVATION REQUESTED AT :
Cochez l'hôtel de votre choix :**

| | | | |
|------------------|--|-------------------|--|
| Date d'arrivée : | | Date de départ | |
| Nb de nuits : | | Nb de personnes : | |

| | | | |
|--------------------------|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> |  | Ibis Strasbourg Centre Halles 2* NN 67 € la chambre single 83 € la double jeudi et 67 € la double le W.E. 8,50 € le petit-déjeuner | 1 rue Sébastopol 67000 Strasbourg Tel 03 90 22 46 46 Fax 03 90 22 46 47 Mail : H0640@accor.com |
| <input type="checkbox"/> |  | Mercure Strasbourg Centre 3* NN 108 € la chambre single 118 € la chambre double 10 € le petit-déjeuner | 25 rue Thomann 67000 Strasbourg Tel 03 90 22 70 70 Fax 03 90 22 70 71 Mail : H1106@accor.com |
| <input type="checkbox"/> |  | Sofitel Strasbourg Grande Ile 4* NN 140 € la chambre single ou double 20 € le petit-déjeuner | 4 Place St Pierre le Jeune 67000 Strasbourg Tel 03 88 15 49 00 Fax 03 88 15 49 99 Mail : H0568@accor.com |

**Pour confirmer, merci d'envoyer ce formulaire dûment rempli à l'hôtel de votre choix
To confirm, please send this form to the hotel that you have chosen**

Afin de garantir votre réservation merci de nous communiquer un N° de carte bancaire

To confirm your booking, please give us a credit card number

Annulation de réservation:

Les réservations peuvent être annulées sans pénalités avant le **jour d'arrivée 18h00**
En cas de non-présentation ou d'annulation après la date d'arrivée, la première nuit sera facturée

Cancellation Policy Of The Hotel:

Reservations can be cancelled without penalties only before **6 PM on arrival day**
In case of a no-show or a cancellation made after this date, there will be a charge of the first night's stay

